

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 31

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2022

- Nombre de membres en exercice : 21
- Nombre de membres présents : 13
- Nombre de membres représentés : 2
- Quorum : 11

Dépréciation de créance de la société Hydroption

Les membres du Conseil d'Administration autorisent, à l'unanimité des votants, la dépréciation de l'intégralité des créances (139 822.46€) détenues sur la société Hydroption (cf. annexe n°3).

↳ **VOTE :**

- **Votant :** 15
- **Non-participation au vote :** 0
- **Abstention :** 0
- **Suffrages exprimés :** 15
- **Pour :** 15
- **Contre :** 0

Fait à Besançon, le 13 octobre 2022

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2022

Dépréciation de créances

Objet :

L'Ecole a adhéré à un marché subséquent de fourniture d'électricité mis en place par la direction des achats de l'Etat (DAE). La société *Hydroption* a été retenue comme prestataire dans le cadre de ce marché. Le marché devait être exécuté entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023. La direction des achats de l'Etat (DAE) a informé l'Ecole le 26 octobre 2021 que la société *Hydroption* demandait la résiliation du marché.

La direction générale des finances publiques a informé l'Ecole le 2 novembre 2021 que la société *Hydroption* était placée en redressement judiciaire.

Eu égard aux clauses du marché et compte tenu des surcoûts tarifaires liés au changement de prestataire, l'Ecole est fondée à demander le versement pour préjudice indemnitaire de l'écart entre les coûts initialement prévus et les coûts appliqués dans le cadre du marché de remplacement. Le préjudice indemnitaire a fait l'objet d'une déclaration de créance auprès du liquidateur judiciaire. En l'état le préjudice lié aux surcoûts est estimé. Il fera l'objet d'un calcul définitif sur la base des consommations réelles. Les opérations budgétaires et comptables seront alors corrigées.

Compte-tenu du périmètre financier du marché public et de la situation judiciaire de la société, le risque de non-recouvrement est très élevé.

Impact financier :

La dépréciation de la créance a un effet déficitaire sur le résultat puisqu'augmentant les charges de l'exercice.

Néanmoins, le titre de recette (2022-180) ayant été pris en charge sur l'exercice 2022, la dépréciation est sans incidence sur le résultat.

Détails :

	Titre	Montant
Préjudice au titre de 2022		126097.31
Préjudice au titre de 2023		13725.15
Total		139822.46

La dépréciation de créance sera passée par le débit du compte 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » et le crédit du compte 491 « Dépréciation des comptes de clients et comptes rattachés ».

Projet de délibération :

Le conseil d'administration autorise la dépréciation de l'intégralité des créances (139822.46 euros) détenues sur la société Hydroption.

<p>ENSMM Ordonnateur : LE DIRECTEUR DE L'ENSMM Agent comptable assignataire : AGENCE COMPTABLE DE L'ENSMM à l'ordre DE L'AGENT COMPTABLE AU COMPTE DU TRESOR PUBLIC DE L'ENSMM, à adresser à : AGENT COMPTABLE DE L'ENSMM ENSMM IBAN: FR76 1007 1250 0000 0010 AGENCE COMPTABLE 0265 177 26 RUE DE L'EPITAPHE BIC : TRPUFRP1 CS 51813</p>	<p>TITRE DE RECETTES</p> <p>Ordre de recouvrer / AOR</p>	<p>Exercice : 2022 Structure : 06-PATRIMO VIABILISATION Numéro du Titre : 180 Numéro de facture : Nature de la recette : Recettes propres Date d'Emission : 29/08/2022 Numero de Recette : 175 Compte : 7588</p>
--	--	---

<p>Débiteur : HYDROPTION 3 rue Racine 83000 TOULON</p>	<p>Siret : 80498655200029 Objet : CREANCE AU TITRE DU PREJUDICE INDEMNITAIRE SUITE RUPTURE MARCHE</p>	<p>Faits générateurs : Nbre pièces jointes : 1</p>
--	--	--

DETAIL DE LA LIQUIDATION				DECOMPTE DE LA RECETTE		
Imputation Budgétaire	Imp. Cptble	Montant HT	Montant TTC	Code Gestion	Imputation	MONTANT
06-PATRIMO VIABILISATION	7588	139 822,46	139 822,46	06-PATRIMO	463	139 822,46
<i>Origine recette(s) : R13 - Autres</i>		139 822,46	139 822,46		TOTAL	139 822,46

RECAPITULATIF DE LA SOMME DUE	
TOTAL HT	139 822,46
TOTAL TVA	0,00
TOTAL TTC A VERSER	139 822,46

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

Arrêté à la somme de :
cent trente-neuf mille huit cent vingt-deux euros et quarante-six cents

L'Ordonnateur LE DIRECTEUR DE L'ENSMM





ENSMM
26 RUE EPITAPHE
25030 BESANCON CEDEX
03.81.40.27.38.

Besançon, le 30 juin 2022,

Certificat administratif

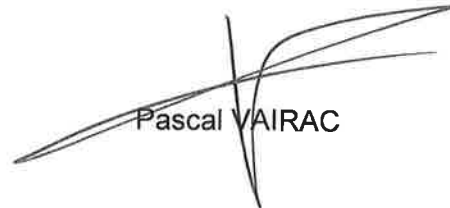
Objet : Titre de recette à l'endroit de la société Hydroption

Consécutivement au renoncement de la société Hydroption dans le cadre du marché de fourniture d'électricité et sur la base des informations fournies par la direction des achats de l'Etat, il y a lieu d'émettre un titre de recette de 139822.46€ dans le cadre de l'estimation du préjudice indemnitaire résultant des surcoûts liés aux changements de tarifs.

Pour 2022 : 126 097.31€

Pour 2023 : 13 725.15€

Le directeur



Pascal VAIRAC

Libelle Site	RAE	Rue - Site	Code Postal - Site	Commune - Site	SIREN - Compte	Tarif Acheminement (TURPE)	Compte Commercial	Réf devis	Libellé devis	Lot	MS	Type entité	N° Engagement Juridique	Statut Site NO - Site
E N S M M	30000650556738	26 RUE DE	25000	BESANCON	192500825	HTA LU 5P	1-EKB52YT	1-EKB4ER8	DAE MS5_ILOT1		MS5	EP	CDE-2019-: Souscrit	PRIMEO

Fournisseur 2022

Année 2022				Année 2023			
Volume de consommation sur la période	Ecart de Prix sur la période	Ecart en CHT	Ecart en CTTC	Volume de consommation sur la période	Ecart de Prix sur la période	Ecart en CHT	Ecart en CTTC
2 153 043	48,81	105 081,09	126 097,31	2 153 043	-5,31	11 437,62	13 725,19

Ecart sur toute la période	
Ecart en CHT	Ecart en CTTC
116 518,72	139 822,46